



**Ecole maternelle
Le Jardin d'Arc-en-Ciel
p.a Administration communale
Case postale 12
1628 Vuadens**

Inscription définitive d'un enfant (Remplir un formulaire par enfant)

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Domicile de l'enfant :

Langue maternelle :

Plages horaires souhaitées

- dès la rentrée**
- autre date** (précisez svp).....

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					

Veillez cocher la/les case/s correspondant aux plages horaires souhaitées pour votre enfant.

Renseignements personnels (ces renseignements seront traités de manière confidentielle)

Renseignements concernant les parents / membres actifs

Nom du père :	Nom de la mère :
Prénom :	Prénom :
Etat civil :	Etat civil :
Domicile :	Domicile :
No de tél. privé :	No de tél. privé :
Natel :	Natel :
No de tél. prof.:	No de tél. prof.:
Adresse e-mail :	Adresse e-mail :

Qui contacter en cas de nécessité et/ou d'urgence ?

Nom : No de tél. privé :
Prénom : Natel :
Lien avec l'enfant : No de tél. prof.:

Renseignements sur la santé de l'enfant inscrit

(cocher la case correspondante)

Souffre-t-il d'une maladie particulière oui non
Si oui, laquelle ?.....

Présente-t-il des allergies (alimentaires ou autres) ? oui non
Si oui, lesquelles ?.....

Suit-il un régime alimentaire particulier ? oui non
Si oui, lequel ?.....

Nom, adresse et tél. du médecin traitant :
.....

Caisse-maladie et son siège :
.....

Assurance-accident et son siège :
.....

En cas de nécessité, il sera fait appel à la permanence des Médecins de la Gruyère.

Adresse pour l'envoi de la facture

Nom : Prénom :

Domicile :

J'ai pris connaissance des tarifs ainsi que du règlement de l'école maternelle, et je certifie que les renseignements donnés sont exacts.

.....
Lieu et date

.....
Signature du/des parent/s

📌 IMPORTANT 📌

LES PIÈCES SUIVANTES DOIVENT ÊTRE JOINTES AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION DÉFINITIVE :

1. copie de la police d'assurance-maladie
2. copie de la police d'assurance-accident
3. copie de la police d'assurance responsabilité civile
4. copie de l'avis de taxation des parents (ch. 7.91)

FAUTE DE PRODUCTION DES PIÈCES N° 1 A 3, L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

FAUTE DE PRODUCTION DE LA PIÈCE N° 4, LE TARIF MAXIMUM SERA APPLICABLE.